

CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 10
Séance du 8 février 2022

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
En application de l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

D460	MEDIATHEQUE DE FLERS CONCERT JAZZ LFC TRIO - CONTRAT - 10.12.2021
-------------	---

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel au groupe LFC trio (collectif PAN) pour un concert le samedi 4 décembre à 16 h 00.

Il convient de rémunérer Le collectif PAN aux conditions suivantes :

Prestataire	Hannah Wenger Les Vallées 61100 CALIGNY
intervention	240 € TTC
TOTAL	240 € TCC

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec **Le collectif PAN** conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D461	ARCHIVES DE FLERS AGGLO - DON MANUEL - 10.12.2021
-------------	---

Monsieur Marc BOUVIER possède des documents concernant la vie politique et syndicale de Flers, prises par son grand-père Albert BOUVIER, Flérien dans les années 1930.

Cela comprend des photographies numériques de manifestations avec ses cortèges en ville et discours dans la halle aux grains, ainsi que quelques clichés concernant des réfugiés espagnols accueillis à Flers.

Aussi, conscient de l'intérêt local et historique de ces documents, Monsieur BOUVIER a souhaité en faire le don manuel au profit de Flers Agglo afin qu'ils soient conservés, traités et valorisés par le service des Archives de Flers Agglo.

Ce don n'est assorti d'aucune condition.

Le Président

DECIDE d'accepter ce don.

D462	FORUM DE FLERS AGGLO CONCERT DU GROUPE « DANAKIL » - TARIFICATION - 10.12.2021
-------------	--

Par délibération n° 2020-169 du 15 décembre 2020, une grille tarifaire a été approuvée pour la billetterie des grands concerts organisés par Flers Agglo au Forum.

Le concert du groupe Danakil aura lieu le samedi 29 janvier 2022 au Forum.

Pour cette occasion, Flers Agglo crée et gère la billetterie et fixe un tarif d'entrée pour le public.

Au regard des coûts engagés et des tarifs pratiqués pour des spectacles similaires les années précédentes, les tarifs proposés sont les suivants :

- 20 € par personne en « plein tarif »,
- 13 € par personne en réduction « Pass+ » appliquée au « plein tarif » (sur présentation du justificatif).

Il est également proposé de réserver 60 billets exonérés sur la billetterie, à affecter sous forme d'invitations réparties comme suit dans un but de promotion/communication :

- 20 invitations pour le producteur
- 20 invitations pour les partenaires (presse, sponsors, autres)
- 20 invitations pour l'organisateur

Le Président :

DECIDE d'adopter ces tarifs pour le concert de Danakil le samedi 29 janvier 2022, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D463**FORUM DE FLERS AGGLO
MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE REUNION A L'UCIA LES VITRINES DE FLERS
CONVENTION****10.12.2021**

L'UCIA Les Vitrites de Flers, regroupant 130 adhérents, souhaite une mise à disposition à titre gratuit ponctuelle (2 fois par mois) des salles de réunion du Forum de Flers afin d'organiser ses réunions de travail et de mener ses missions principales suivantes :

- 1- organisation de réunions de travail et d'assemblée collective (AG)
- 2- développement des chèques cadeaux Les Vitrites de Flers
- 3- secrétariat de l'association Les Vitrites de Flers
- 4- gestion des animations commerciales organisées par Les Vitrites de Flers

La présente convention est consentie pour une durée d'un an à compter de la signature du présent document, renouvelable pour une même période par tacite reconduction, pour une durée maximum de 5 ans.

Le Président :

DECIDE de conclure la convention de partenariat de mise à disposition des salles de réunion du Forum de Flers aux conditions fixées ci-dessus.

D464**SITE DE LA ROCHE D'OËTRE - ACCES
DESIGNATION D'AVOCAT - HONORAIRES****10.12.2021**

Madame Annie CRAMPON exerce une activité de balades à vache et poney qu'elle organise pour ses clients sur le site de la roche d'Oëtre.

Celle-ci emprunte une voie d'accès au site de la roche d'Oëtre sur laquelle une barrière est positionnée.

Par réclamation préalable du 26 juillet 2021, Mme Crampon a sollicité la suppression du cadenas de cette barrière.

Par notification du 30 novembre 2021, le tribunal administratif de Caen a communiqué à Flers Agglo le recours introduit par Madame Crampon à l'encontre de la décision implicite de rejet opposée à sa demande.

Le Président décide :

- 1 – DE DEFENDRE** les intérêts de la communauté d'agglomération Flers Agglo devant toute juridiction de l'ordre judiciaire ou administratif, tant en défense que pour ester en justice, en procédure de référé, en première instance, en appel ou en cassation dans le litige ci-dessus décrit.
- 2 – DE DESIGNER** Maître GORAND, de la Société d'avocats JURIADIS sise 72 Rue des Rosiers – 14000 CAEN, pour représenter Flers Agglo devant le tribunal administratif de Caen dans le dossier décrit ci-dessus.
- 3 – ACCEPTER** la convention d'honoraires jointe à la présente décision.
- 4 – DE REGLER** les honoraires et les droits correspondant à cette mission.

D465**MEDIATHEQUE DE FLERS - SPECTACLE
DANS LE CADRE DE LA NUIT DE LA LECTURE 2022 - CONTRAT****10.12.2021**

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à La compagnie Magnanarelle pour un spectacle dans le cadre de la nuit de la Lecture le vendredi 21 janvier 2022 à 20 h 00 à la médiathèque de Flers.

Il convient de rémunérer La Compagnie Magnanarelle aux conditions suivantes :

Prestataire	Compagnie Magnanarelle Chez Madame Boullot 23 Rue du Pré Castel 14210 Gravus
Frais de déplacements	65 €
intervention	700 €
TOTAL	765 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec La Compagnie Magnanarelle conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D466	MEDIATHEQUE DE FLERS ATELIERS CONTE ET SPECTACLE CONTRAT - 10.12.2021
-------------	---

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à La Compagnie Musiconte pour l'animation de 3 ateliers autour du conte et un spectacle de restitution.

Dates des ateliers : 05/10/21, 9/11/21, 7/12/21 à 18 h 00
Spectacle de restitution : 10/12/21 à 20 h 00

Il convient de rémunérer la Compagnie Musiconte aux conditions suivantes :

Prestataire	Association Musiconte 37, rue des écureuils 61200 Argentan
Frais de transport	182,40 € €
intervention	660 €
Frais administratifs	50 €
TOTAL	892,40 €

Le Président décide :

DE SIGNER le contrat avec la compagnie Musiconte, conformément aux conditions exposées ci-dessus

D467	MARCHES PUBLICS N° 2018-050 ET 2018-054 RELATIFS A L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES LOTS N° 3 ET N° 7 AVENANTS DE TRANSFERTS - 10.12.2021
-------------	--

Les marchés publics n° 2018-050 à 2018-054 relatif à l'exploitation des transports scolaires ont été attribués à la société PIEL pour les lots n° 3 et n° 7. Il s'agit d'accords-cadres à bons de commandes sans seuils.

Par décision en date du 16 novembre 2021, a été approuvée l'opération de cession des parts sociales de la société Transports PIEL auprès de la Holding Boubet Services sise à Arçonnay (SIRET : 82301236400019) avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2021. En conséquence, en application des articles L 2194-1 et R 2194-6 du code de la commande publique, ou des dispositions réglementaires antérieures et équivalentes, l'ensemble des droits et obligations de la société Transports PIEL sont repris et assumés par la société Boubet Services.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant de transfert aux marchés cités en objet sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-6 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer les avenants n° 5 et n° 1 aux marchés n° 2018-050 et 2018-054 avec la société Boubet Services.

D468	MAISON MEDICALE DE MESSEI CABINET PSYCHOMOTRICIENNE SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL - 10.12.2021
-------------	--

Madame Léa LARSONNEUR-CLAIR, psychomotricienne, a fait connaître son souhait de pouvoir occuper le cabinet médical d'une surface de 24,5 m², destiné à accueillir son activité, à compter du 1^{er} décembre 2021, à hauteur de deux jours par semaine à savoir les mercredis et jeudis.

La présente location est consentie et acceptée pour un loyer mensuel de 200 € hors charges ainsi qu'une provision mensuelle de 52 €. Les charges récupérables feront l'objet d'une régularisation annuelle, un décompte sera adressé au preneur.

Les conditions d'occupation et de jouissance du bail sont décrites dans le bail joint.

Le Président décide :

DE SIGNER le bail professionnel à intervenir avec Léa LARSONNEUR-CLAIR, selon les conditions citées dans le bail.

D469**MEDIATHEQUES DE FLERS AGGLO
RESIDENCE DE JOURNALISTE - CONTRAT**-
16.12.2021

En juin 2021, Flers Agglo a eu l'opportunité de candidater à un appel à projets de la DRAC visant à mettre en place une résidence de journaliste sur son territoire. Par décision en date du 5 juillet 2021 a été autorisé le dépôt auprès de la DRAC de la demande de subvention adéquate pour la mise en œuvre de ce projet.

Le plan de financement de cette résidence prévoyait une implication de la DRAC à hauteur de 10.000 € et une participation de Flers Agglo à hauteur de 2.000 € couvrant les frais d'hébergement, de restauration et d'accueil de l'intervenant. Il est prévu que la DRAC verse à Flers Agglo les 10.000 € de sa participation, à charge pour la collectivité de prévoir les modalités de reversement.

Après appel à candidatures et sur décision conjointe de la DRAC et de Flers Agglo, Monsieur Raphaël PASQUIER a été choisi pour mener cette résidence.

Concernant l'accueil de celui-ci sur le territoire, des dispositions ont été prises pour son hébergement, pour lequel il n'aura pas de frais à engager ; il convient par ailleurs de :

- lui verser les 10.000 € de rémunération prévus par le cahier des charges de la résidence DRAC,
- le défrayer pour les repas correspondant à la période de résidence, à savoir 30 jours répartis en 6 semaines de 5 jours chacune.

Pour la prise en charge de ces frais de restauration, il convient de verser un montant forfaitaire dans les modalités décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Lire la suite - Intervenant : Raphaël PASQUIER Maison des Solidarités - 51 Quai de Juillet 14000 CAEN
Nombre de repas	30 jours répartis sur la période suivante : entre le 22 novembre 2021 et le 30 juin 2022 A raison d'un petit déjeuner (10 €) et de 2 repas par jour (15 €/repas)
Montant TTC	1.200 €
Conditions	Ce montant sera payé en deux versements : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le premier au début de la résidence ▪ le second au mitan du calendrier du projet (fin de la troisième semaine de résidence)

Un contrat est présenté en annexe afin de fixer les modalités de cette intervention.

Le Président décide :

DE SIGNER le contrat avec l'association Lire la suite, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D470**MARCHE PUBLIC N° 2021-080 RELATIF AU RENOUELEMENT ET REHABILITATION DE
RESEaux ET DE BRANCHEMENTS EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES
PETITES EXTENSIONS DE RESEaux - AVENANT N° 1**-
17.12.2021

Par décision n° D367 du 3 août 2021, le marché public n° 2021-080 relatif au renouvellement et réhabilitation de réseaux et de branchements eaux usées et eaux pluviales – petites extensions de réseaux a été attribué à l'entreprise FLORO TP sise à BRETTEVILLE SUR LAIZE pour un montant maximum de 4.800.000 € HT sur la durée totale du marché, réparties comme suit :

Période	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
01/09/2021 au 31/12/2021	66.600	400.000
01/01/2022 au 31/12/2022	200.000	1.200.000
01/01/2023 au 21/12/2023	200.000	1.200.000
01/01/2024 au 31/12/2024	200.000	1.200.000
01/01/2025 au 31/08/2025	133.400	800.000

Il y a lieu de réaliser les opérations supplémentaires suivantes avant le 31 décembre 2021 :

- rue des Rosiers à FLERS : 53.000 € HT
- rue Emile Vicq à FLERS : 37.000 € HT

Il convient donc d'augmenter le montant maximum du marché de 90.000 € HT pour la première période, portant ainsi ce montant maximum à 490.000 € HT et le montant maximum total du marché à 4.890.000 € HT.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2021-080 avec la société FLORO TP.

D471**BOURSE BAFA - CEMEA****ANNÉE 2022****22.12.2021**

Flers Agglo, à travers son Point Information Jeunesse (PIJ), coordonne une bourse au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Cette bourse vise à :

- accompagner financièrement les jeunes dans le parcours BAFA en prenant en charge la 1^{ère} partie du brevet (formation générale),
- renforcer l'engagement des jeunes du territoire,
- répondre aux difficultés de recrutement rencontrées par les différents centres de loisirs.

Pour pouvoir prétendre à la bourse BAFA, le bénéficiaire doit être âgé d'au moins 17 ans au premier jour de sa formation et doit se rendre à l'Espace Jules Verne, 2 Rue du Docteur Schweitzer à Flers. Un dossier de candidature lui est remis et doit être complété. Si le dossier est accepté, les agents de Flers Agglo lui proposeront des dates de formations et l'accompagneront par la suite tout au long de sa formation.

En 2021, Flers Agglo a lancé une consultation renouvelable 3 fois afin de sélectionner l'organisme de formation qui devait assurer l'organisation des sessions générales auxquels les jeunes stagiaires participeront. L'association « CEMEA de Normandie » a été retenue et a donc organisé les différentes sessions 2021. Pour 2022, au vu de la pertinence de l'offre proposée par l'association, il est proposé de renouveler cette prestation.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	CEMEA 5 Rue du Docteur Laennec 14200 Hérouville-Saint-Clair
Prestation	Formation générale BAFA en internat ou en externat
Montant TTC	350,00 € TTC / bénéficiaire pour une formation en pension complète 300,00 € TTC / bénéficiaire pour une formation en demi-pension
Conditions	Paielement par mandat administratif Sur présentation de facture

Le Président

DÉCIDE de signer le devis avec les CEMEA de Normandie, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D472

**ESPACE CULTUREL DU HOULME
RESIDENCE DE CREATION ET DE MEDIATION
EXPOSITION THIBAUT DERIEN - CONTRAT**

22.12.2021

Flers Agglo s'est engagée dans un Contrat Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse visant à permettre aux jeunes de 0 à 25 ans d'accéder à l'offre culturelle locale, de s'approprier les créations et les ressources régionales, de fréquenter les structures culturelles de leur territoire, de découvrir les acteurs, et de s'initier à une ou plusieurs pratiques artistiques, sur tous les temps (scolaires, périscolaire, extrascolaire).

Dans ce cadre et en lien avec l'exposition proposée par RezzO 61 mené par l'Espace culturel du Houleme, plusieurs classes, du primaire au collège-lycée, bénéficieront d'ateliers avec un artiste photographe.

En lien avec la série photographique « J'habite une ville fantôme », Thibaut DERIEN va photographier les commerçants de Briouze devant leur vitrine et créer une exposition « J'habite Briouze, une ville vivante ».

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Thibaut DERIEN 13 Rue de la ferronnerie 22100 DINAN
Prestation	Ateliers photos pour les scolaires (4 classes Primaire et collège + 1 classe 1 ^{ère} MFR), création d'un livret photographique - Résidence photo avec les commerçants de Briouze - Création d'une exposition « J'habite Briouze, une ville vivante »
Montant TTC	3.182 €
Date	Du 5 janvier au 12 février 2022
Conditions	/

Le Président

DECIDE de signer le contrat avec Thibaut DERIEN, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D473

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE
LOGICIEL DE TELEGESTION AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA FERTE-MACE**

-
22.12.2021

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise un plan de relance incluant des mesures de soutien économique aux particuliers, aux entreprises et collectivités territoriales. Ce plan prévoit notamment pour les années 2021 et 2022 une enveloppe de 20 M€ afin de réhabiliter les aires permanentes d'accueil pour gens du voyage. La Normandie s'est vu attribuer une enveloppe de 750 000 € pour l'année 2021.

Par délibération n° 2019-886 du 10 octobre 2019, les statuts de Flers Agglo ont été votés. Au vu de l'article 5.6, la collectivité est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil de Flers et de La Ferté-Macé.

En 2011, lors de la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de La Ferté-Macé, un logiciel de télégestion a été installé. Ce logiciel permet notamment de suivre les facturations des fluides (eau et électricité) et des emplacements pour chaque résident. Il permet également d'assurer le suivi des résidents (identité...) et de générer des statistiques. A ce jour, ce logiciel connaît de nombreux dysfonctionnements.

En 2022, Flers Agglo envisage un changement de logiciel avec une remise à niveau de l'installation technique sur l'aire de La Ferté-Macé. Le coût prévisionnel est estimé à 10.020,00 €. Les services de l'Etat, par le biais du plan de relance accompagneraient financièrement ce projet à hauteur de 58.33 %.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Nature des dépenses	Montant (TTC)	Financeurs	Montant	%
Acquisition du logiciel + remise à niveau de l'installation technique	10.020,00 €	Flers Agglo	4.175,00 €	41,67 %
		Région Normandie	5.845,00 €	58,33 %
TOTAL	10.020,00 €	TOTAL	10 020.00 €	100,00 %

Le Président,

- 1 – DECIDE** le principe de réalisation des travaux.
- 2 – APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
- 3 – DECIDE** de solliciter les services de l'Etat au titre du plan de relance à hauteur de 5.845,00 €.
- 4 – DECIDE** de signer tous documents relatifs à l'objet de la décision.
- 5 – AUTORISE** son représentant à signer tous documents relatifs à l'objet de la décision.

D474

**RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN SITE EX MONSIEUR BRICOLAGE A FLERS
CREATION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE**

-
22.12.2021

Flers Agglo a approuvé par délibération du 07 octobre 2021 la résorption de la friche dite « ex friche Monsieur bricolage » d'une surface de 7 339 m² à Flers, en vue d'accueillir un complexe cinématographique.

Elle a décidé de confier cette mission à un mandataire qui, conformément aux dispositions des articles L2422-5 à 11 du Code de la Commande Publique, réalisera cette opération en son nom et pour son compte.

Flers Agglo sera également amenée à lancer directement certains marchés, tel que le marché relatif aux relevés topographiques.

Concernant les marchés de fournitures et services, le Conseil Communautaire a adopté, par délibération n° 2018-421 du 15 février 2018, le principe de la création d'unités fonctionnelles afin de respecter les règles de computation des seuils fixées à l'article R2121-6 du Code de la Commande Publique en vue de déterminer la procédure applicable aux marchés publics. La création d'une unité fonctionnelle permet de cumuler le montant de tous les marchés de fournitures et services considérés comme homogènes parce qu'ils concourent à la réalisation d'un même objet.

Il convient donc de créer une unité fonctionnelle afin de cumuler le montant de tous les marchés passés directement par Flers Agglo en vue la résorption de de la friche dite « ex friche Mr Bricolage ». Elle concerne principalement le mandat et le marché relatif aux relevés topographiques, ainsi que tout autre marché qui serait passé directement par Flers Agglo dans le cadre de cette opération.

Le montant des achats passés dans le cadre de cette unité fonctionnelle est estimé à 70.000€ HT.

Le Président :

- DECIDE** de créer une unité fonctionnelle afin de cumuler le montant des marchés publics conclus directement par Flers Agglo en vue la résorption de la friche dite « ex friche Mr Bricolage ».

D475	OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OP.A.H.-RU) DE FLERS (2019-2024)
	DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DU SUIVI-ANIMATION AUPRES DE L'ANAH ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
	- 23.12.2021

Par délibération n° 2021-335 du 7 octobre 2021, le Conseil Communautaire de Flers Agglo a validé la signature d'un avenant à la convention d'OPAH-RU de Flers avec l'Etat, l'ANAH et le Conseil Départemental pour intégrer 70 logements locatifs supplémentaires. Il s'agit de poursuivre la dynamique de rénovation enclenchée sur le centre-ville et le quartier de la gare de Flers depuis février 2019.

La mission complémentaire de suivi-animation à réaliser par le CDHAT, s'élève à 72.222 € HT soit 86.666,40 € TTC pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 janvier 2024 (correspond à l'avenant 1 ci-dessus décrit).

Comme indiqué dans l'avenant à la convention d'OPAH-RU de Flers signée le 2 décembre 2021 entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Départemental et Flers Agglo, la mission de suivi-animation de l'OPAH-RU bénéficie des subventions complémentaires de l'ANAH et du Conseil Départemental de l'Orne, à savoir :

Mission complémentaire de l'OPAH-RU de Flers 72.222 € HT soit 86.666,40 € TTC	
ANAH	58.126,00 € (≈ 67 %)
Conseil Départemental	11.207,00 € (≈ 13 %)
Autofinancement Flers Agglo	17.333,40 € (≈ 20 %)
TOTAL	86.666,40 €

Le Président :

SOLLICITE les subventions auprès de l'ANAH et du Conseil Départemental pour le financement de la mission complémentaire de suivi-animation de l'OPAH-RU de Flers, selon le plan de financement précisé.

D476	INVESTISSEMENTS 2022
	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (D.S.I.L.) OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN RESORPTION DE FRICHE EN VUE D'ACCUEILLIR DES ACTIVITES MIXTES : COMMERCES, SERVICES, LOGEMENTS EN SECTEUR ORT
	- 23.12.2021

Flers Agglo souhaite acquérir une ancienne friche commerciale pour mener une opération de requalification. Flers Agglo envisage de procéder à la déconstruction, dépollution et pré-aménagement pour permettre une opération d'aménagement compatible avec l'OAP.

Le futur projet permettra l'implantation d'un complexe cinématographique et la création de logements et de services.

Le coût total du projet s'élève à la somme de 2.705.430 € HT dont 1.560.430 € de travaux de démolition et aménagement.

Ce projet inscrit au Budget 2022 peut bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement public local (D.S.I.L.), à savoir :

DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT			
		Montant HT	Montant TTC
Opération de renouvellement urbain - Résorption de friche en vue d'accueillir des activités mixtes : commerces, services, logements en secteur ORT		2 705 430,00 €	3 246 516,00 €
		<i>dont 1 560 430 € HT de travaux</i>	
Plan de financement			
DSIL	1 560 430,00 €	37%	572 500,00 €
Région Villes reconstruites	2 705 430,00 €	5,5%	148 500,00 €
AMI Recyclage foncier	2 705 430,00 €	32%	855 630,00 €
Fonds propres	2 705 430,00 €	42%	1 128 800,00 €
TOTAL HT			2 705 430,00 €
TOTAL TTC			3 246 516,00 €

Le Président :

1 - SOLLICITE la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus,
2 - PRECISE que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2022

D477

**FORUM DE FLERS AGGLO
MUSIQUES ACTUELLES 2022
CONCERT DU GROUPE DANAKIL
PREMIERE PARTIE ASSUREE PAR ALMÄ MANGO
CONTRAT
-
23.12.2021**

Flers Agglo proposera plusieurs concerts de musiques actuelles en 2022 dans la salle du Forum au 9 rue du Collège à Flers. Le premier de ces concerts a été fixé au **samedi 29 janvier 2022** et le spectacle retenu est celui du groupe DANAKIL.

Afin de compléter cette soirée de concert, il est proposé de prévoir une première partie qui serait assurée par le groupe de hip-hop Almä Mango.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	SAS BACO BOOKING 18 Rue Tiffonet 33800 BORDEAUX
Prestation	Première partie par Almä Mango
Montant HT	500 € (TVA à 5,50%, soit 527,50 € TTC)
Date	le 29 janvier 2022 au Forum
Conditions	Voir contrat annexé

Le Président

DECIDE de signer le contrat de prestation annexé conformément aux conditions exposées ci-dessus

D478

**MARCHE PUBLIC RELATIF A L'ETUDE GEOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE L'ORU ST
MICHEL
-
23.12.2021**

Par délibération n°2020-99 du 8 octobre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de créer une unité fonctionnelle en vue de cumuler le montant des marchés publics de fournitures et services conclus dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du quartier Saint Michel, conformément à l'article R2121-6 du Code de la Commande Publique.

Dans ce cadre, Flers Agglo a attribué un premier marché public relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la rénovation urbaine du Quartier St Michel pour un montant maximum de 200 000€ HT.

Il est désormais nécessaire de lancer un marché public en vue d'une étude géotechnique dont le montant est estimé à 6 000€ HT.

L'article R2122-8 du Code de la Commande Publique autorise d'acheteur à conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence lorsque le montant des lots concernés est inférieur à 40 000€ HT et à 20% du montant total des autres lots.

En application de cette disposition, il convient donc de conclure un marché public en vue d'une étude géotechnique dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du Quartier Saint Michel, concernant un bâtiment situé Rue des Douets, entre l'avenue de Dijon et la rue des Rochettes à Flers.

Au regard des dispositions du Règlement Interne relatif aux Marchés Publics concernant les pièces constitutives des marchés publics, ce marché public, eu égard à son montant, pourra faire l'objet d'un bon de commande qui constituera les pièces du contrat.

Le Président :-

1 - DECIDE de lancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence sur le fondement de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique en vue de la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du Quartier Saint Michel.

2 - AUTORISE la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

D479

**FORUM DE FLERS AGGLO
CONCERT DANS LE CADRE DU PRINTEMPS DE LA CHANSON 2022
« LES TÊTES RAIDES » - TARIFICATION**

-
23.12.2021

Par délibération n° 2020-169 du 15 décembre 2020, une grille tarifaire a été approuvée pour la billetterie des grands concerts organisés par Flers Agglo au Forum.

Dans le cadre du Printemps de la chanson, festival organisé par le Conseil départemental de l'Orne, il est proposé à Flers Agglo d'accueillir un concert du groupe **Les têtes raides** le mardi 15 mars 2022 au Forum.

Pour cette occasion, Flers Agglo crée et gère la billetterie et fixe un tarif d'entrée pour le public, dans le cadre d'une convention de co-organisation à intervenir avec le Département de l'Orne.

Au regard des coûts engagés et des tarifs pratiqués pour des spectacles similaires les années précédentes, les tarifs proposés sont les suivants :

- 19 € par personne en « plein tarif »,
- 10 € par personne en tarif « réduit » (sur présentation de justificatifs : demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux / scolaires et étudiants / bénéficiaires des interventions artistiques et actions culturelles + 1 accompagnateur si mineurs / associations à caractère non lucratif relevant de la tarification sociale)
- 12 € par personne en réduction « Pass+ » appliquée au « plein tarif » (sur présentation du justificatif).

Il est également proposé de réserver 60 billets exonérés sur la billetterie, à affecter sous forme d'invitations réparties comme suit dans un but de promotion/communication :

- 20 invitations pour le Département de l'Orne
- 20 invitations pour les partenaires (presse, sponsors, autres)
- 20 invitations pour l'équipe artistique

Le Président :

DECIDE d'adopter ces tarifs pour le concert du Printemps de la chanson 2022 à Flers, le mardi 15 mars 2022, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D480

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
MARGOULINS PRODUCTIONS
VENDREDI 8 JUILLET 2022 - CONTRAT**

-
27.12.2021

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose des concerts en plein air et gratuits, chaque vendredi soir, sur la place Saint-Germain de Flers.

Le vendredi 8 juillet 2022, Margoulins Productions proposera le concert de chanson Festive avec « Les P'tits Yeux ».

La formation Les P'tits Yeux existe depuis plus de 10 ans. Ce groupe de chansons françaises qui touche toutes les générations, a enregistré 4 albums. Leur musique est colorée, vivante, parfois intimiste et nostalgique.

Leurs concerts mêlant chansons d'amour, paroles engagées et ballades romantiques, entraînent le public à partager toutes formes d'émotions. De la colère à l'allégresse, du mélancolique au carpe diem, avec Les P'tits Yeux, le public est amené à partager intensément toutes les phases et les émotions que l'existence peut offrir, sans triche ni truquage.

Ces 6 musiciens ont de l'énergie à revendre, ils aiment la scène et ça se voit !

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	MARGOULINS PRODUCTIONS 1 Rue Neptune 29200 BREST
Prestation	Concert « Les P'tits Yeux »
Droit de cession	2.000,00 €
TVA 5,5%	110,00 €
Total TTC	2.110,00 €
Date	Vendredi 8 Juillet 2022 – 21 h 00
Conditions	Hébergement pour 7 personnes du 8 au 9 juillet (5 chambres simples + 1 chambre double) Restauration pour 7 personnes le 08/07 au soir Catering

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Margoulins Productions, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2322-1 et L2322-2,

Agglo, Vu la délibération 2021-198 en date 11 février 2021 relative au vote du budget primitif 2021 de Flers

Afin de comptabiliser les travaux en régie réalisés en 2021, il convient d'apporter un complément de crédits.

Le Président décide :

D'AUTORISER le virement des crédits suivants :

Budget Eau

Section d'investissement	Montant
Dépenses - Art. 020 Dépenses imprévues	- 10 000 €
Dépenses - Art. 2315 – Chap 040 - Rénovation réseaux	+10 000 €
Section de fonctionnement	
Recettes – Art 7224 Chapitre 042 – Travaux en régie	+ 10 000 €
Dépenses – Article 022 Dépenses imprévues	+ 10 000 €

Budget Assainissement

Section d'investissement	Montant
Dépenses - Art. 020 Dépenses imprévues	- 27 000 €
Dépenses - Art. 2315 – Chap 040 - Rénovation réseaux	+27 000 €
Section de fonctionnement	
Recettes – Art 7224 Chapitre 042 – Travaux en régie	+ 27 000 €
Dépenses – Article 022 Dépenses imprévues	+ 27 000 €

D482	CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O TRAVAUX DE MODERNISATION ET DE RENOVATION DE L'ESPACE BALNEO REFERE EXPERTISE DESIGNATION D'AVOCAT HONORAIRES - 29.12.2021
-------------	---

Des travaux de modernisation et d'extension de l'espace balnéo de la piscine de Flers Agglo ont été réalisés.

Il a été procédé à la réception des travaux le 23 juillet 2021 avec le 06 juillet 2021 comme date retenue pour l'achèvement des travaux.

Postérieurement à la réception, divers désordres sont apparus relatifs notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, au bouclage du bassin froid, à de la remontée d'humidité en pied de cloisons, à des fuites de siphons d'évacuation en sous-sol, à une condensation importante, à la constatation d'eau stagnante mettant en exergue des problématiques de pentes de carrelage, à du mobilier dégradé...

En conséquence, Flers Agglo souhaite engager un référé expertise pour déterminer l'origine des désordres, les responsabilités, prescrire les mesures de réparation et les chiffrer.

La garantie des constructeurs (Maitre d'œuvre et des entreprises concernées) est à actionner.

A cette fin et en vue de déterminer les responsabilités, il convient d'engager une procédure de référé expertise auprès du tribunal administratif de Caen.

Le Président décide :

- 1 – DE DEFENDRE** les intérêts de la communauté d'agglomération Flers Agglo devant toute juridiction de l'ordre judiciaire ou administratif, tant en défense que pour ester en justice, en procédure de référé, en première instance, en appel ou en cassation dans le litige l'opposant aux constructeurs des travaux de modernisation et d'extension de l'espace balnéo de la piscine de Flers Agglo.
- 2 – DE DESIGNER** Maître GORAND, de la Société d'avocats JURIADIS sise 72 Rue des Rosiers – 14000 CAEN, pour représenter Flers Agglo devant le tribunal administratif de Caen dans le dossier décrit ci-dessus.
- 3 – ACCEPTER** la convention d'honoraires jointe à la présente décision.
- 4 – DE REGLER** les honoraires et les droits correspondant à cette mission.

D483	RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022 CONCERT DU GROUPE TARMAC RODEO VENREDI 19 AOUT 2022 CONTRAT - 03.01.2022
-------------	--

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des concerts en plein air et gratuits, tous les vendredis soir du 8 juillet au 19 août 2022, sur la place Saint-Germain de Flers.

Le vendredi 19 août, à 21 h, le groupe swing-rock « Tarmac Rodéo » clôturera la saison estivale des concerts des Rendez-vous de l'été avec son spectacle « Grands Soirs », d'une durée d'1 h 15.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Le Label Blacko 96 Avenue Pasteur 49100 Angers
Prestation	Concert de TARMAC RODEO
Montant TTC	2.100 €
Date	Le 19 août 2021 Place Saint-Germain de Flers
Conditions	Diner du 19/08 et Hébergement du 19/08 au 20/08 pour 6 personnes à prendre en charge

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D484

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
LES ENJEUX EMOTIONNELS DANS LES APPRENTISSAGES - DEVIS**

-
03.01.2021

Dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE), Flers Agglo souhaite proposer aux différents acteurs de terrain, partenaires du PRE, un accompagnement méthodologique dans leurs missions et leur rôle de co-éducateurs.

Cet accompagnement basé sur la thématique des enjeux émotionnels dans les apprentissages aura pour objectif de :

- Comprendre les émotions et développer les compétences psycho-sociales
- Se doter d'une culture commune de communication
- De développer de nouvelles démarches pédagogiques, techniques ou méthodologiques

Flers Agglo a décidé de confier la prestation à l'Espace Médiation (Normandie) 17, rue des Mésanges – 14610 VILLONS LES BUISSONS

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Espace Médiation (Normandie) Hébergée par COOPÉRER POUR FORMER 23, pourtour du champ de foire 61100 FLERS
Prestation	LES ENJEUX ÉMOTIONNELS DANS LES APPRENTISSAGES
Lieu	Flers Agglo
Coût	8.013,20 euros TTC
Date	1 ^{er} semestre 2022
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Versement d'un 1^{er} acompte à la signature du devis équivalent à 30% soit 2.403,96 euros TTC ▪ puis le solde de 5.609,24 € TTC après services faits

Le Président :

DECIDE d'accepter les conditions du devis, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D485

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
FACILITATION D'UN PROJET DE COHESION GLOBALE - DEVIS**

-
03.01.2022

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville et notamment à travers du Programme de Réussite Éducative (PRE) Flers Agglo souhaite engager une dynamique partenariale.

Il s'agira de construire et d'animer un réseau de réussite éducative dans une démarche globale sous forme d'observatoire ayant pour objectifs :

- Fédérer les partenaires,
- Se doter d'une culture et d'un langage commun,
- S'ouvrir vers d'autres intervenants,
- Innover dans les actions.

Flers Agglo a décidé de confier la prestation à l'Espace Médiation (Normandie) 17, rue des Mésanges – 14610 VILLONS LES BUISSONS

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Espace Médiation (Normandie)
Prestation	FACILITATION D'UN PROJET DE COHESION GLOBALE
Lieu	Flers Agglo
Coût	3.529,24 euros TTC
Date	1 ^{er} semestre 2022
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Versement d'un 1^{er} acompte équivalent à 30 % qui correspond à la signature du devis soit 1.058,77 euros TTC ▪ puis le solde de 2.470,47 € TTC après services faits

Le Président

DECIDE d'accepter les conditions du devis, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D486**ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE
ATELIERS « UNE HISTOIRE DANS LA POCHE » - CONVENTION****03.01.2022**

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé des ateliers des histoires, formation et animation d'un groupe de conteurs amateurs sur La Ferté-Macé, ces animations s'inscrivent dans le CTL qui se dérouleront suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Benoît Choquart, pour l'association Musiconte La Frenaye 61160 Bailleul
Prestation	6 ateliers de 2 h avec les adultes ; 1 veillée contée et 1 balade contée
Date	De janvier à juin 2022, un mercredi par mois à partir de 14 h
COUT TOTAL TTC	1.716,56 €

Ces dépenses sont inscrites aux demandes budgétaires pour l'année 2022.

Le Président

DECIDE de signer le contrat avec l'association Musiconte, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D487**ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE
ASSOCIATION E QI LIBRE 61 – ATELIERS - CONVENTION****03.01.2022**

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé des ateliers organisés par l'Association E Qi Libre 61 qui se dérouleront suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	E Qi Libre 61 Hôtel de Ville - Place de la République 61600 LA FERTE MACE
Prestation	Ateliers à partir de 10 heures
Date	Samedi 15 janvier 2022 Samedi 19 février 2022
COUT TOTAL TTC	500,00 €

Le Président

DECIDE de signer le contrat avec l'association E Qi Libre 61, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D488**VOIE VERTE LA SELLE-LA-FORGE – DOMFRONT
ECO-COMPTEURS - CESSION****03.01.2022**

Dans le cadre de la politique touristique, Flers Agglo a acquis, en mai 2020, des éco-compteurs pour quantifier et qualifier les différents flux sur les sites touristiques de son territoire : Mont Cerisy (x 1), Voie Verte (x 2), coulée verte de la Fouquerie (x 1), parc du Château de Flers (x 5).

Deux compteurs se situent également sur le site de la Roche d'Oëtre et dans les gorges de la Rouvre. Ils appartiennent au Département dans le cadre de sa politique d'Espaces Naturels Sensibles.

Le Conseil Départemental de l'Orne ayant repris la compétence des voies vertes, il paraît plus cohérent que les éco-compteurs situés sur la voie verte La Selle-la-Forge - Domfront leur appartiennent, facilitant ainsi la maintenance et les éventuelles réparations. Bien-sûr le CD61 nous transmettra les données relatives à notre territoire.

Il convient de céder le compteur situé à Fumeçon, sur la commune de la Selle-la-Forge, et celui situé sur la commune du Châtellier, aux conditions décrites ci-dessous :

Acquéreur	Conseil Départemental de l'Orne 27 Boulevard de Strasbourg - CS 30528 61017 ALENCON Cedex
Désignation	<u>Compteur au Châtellier :</u> Numéro de série du compteur : X2H19101195 Latitude : N ° 48.67233 / Longitude : W ° -0.58204 <u>Compteur à Fumeçon :</u> Numéro de série du compteur : X2H19101194 Latitude : N ° 48.72446 / Longitude : W ° -0.55471
Prix de cession	2.575,20 € TTC

Le Président est :

AUTORISE à céder les 2 éco-compteurs au Conseil Départemental de l'Orne, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D489**LA FERTE MACE – ZI BEAUREGARD
BAIL DEROGATOIRE
SOCIETE WHIPTRUCK****03.01.2022**

Madame Julia CATTIN, PDG de la société WHIPTRUCK a sollicité l'occupation d'un local supplémentaire dont l'usage sera exclusivement destiné au stockage de marchandises nécessaires à son activité. Ce local est situé rue des Peupliers, contigu aux locaux de l'entreprise

Ce local d'une surface de 369 m² serait conclu pour une durée de six mois à compter du 1^{er} janvier 2022.

La présente location est consentie et acceptée à titre gracieux.

Les conditions d'occupation et de jouissance du local sont décrites dans le bail joint.

Le Président :

DECIDE de signer le bail avec la société WHIPTRUCK selon les conditions citées dans le bail annexé.

D490**MARCHE PUBLIC RELATIF AUX LEVES TOPOGRAPHIQUES DES PARCELLES DU SITE DE
L'ANCIENNE ENSEIGNE MONSIEUR BRICOLAGE A FLERS (61)****14.01.2022**

Pour les levés topographiques des parcelles du site de l'ancienne enseigne Monsieur Bricolage à Flers, la Communauté d'Agglomération Flers Agglo a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 10/12/2021 Sur Ouest-France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do
Nombre de lots	Unique
Durée du marché	Le marché prend effet à sa date de notification au titulaire. Il est conclu pour une durée de 18 mois.
Date de remise des offres	Le 24 décembre 2021
Critères d'attribution	- prix : 70 % - valeur technique : 30 %
Nombre d'offres reçues	7 pli(s)

La commission des MAPA, désignée par délibération n° 2020-12 du 11 juillet 2020, s'est réunie le 6 janvier 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

Entreprise	Montant en € HT
ECR ENVIRONNEMENT Nord-Ouest PA Les Rives de l'Odon 14790 Verson	1.975,00 €

Le Président :

1 - DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT dans les conditions mentionnées ci-dessus.

2 - AUTORISE la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

D491**MARCHE PUBLIC RELATIF AU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN SITE D'UNE ENSEIGNE DE GRANDE DISTRIBUTION A FLERS (61) : EX MONSIEUR BRICOLAGE****14.01.2022**

Pour le mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de la résorption de la Friche Ex Monsieur Bricolage à Flers, la Communauté d'Agglomération Flers Agglo a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 9 décembre 2021 Sur Ouest-France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do
Nombre de lots	Unique
Durée du marché	Le contrat prend effet à sa date de notification au titulaire. Il prend fin à l'achèvement de la mission du Mandataire qui interviendra dans les conditions prévues à l'article 20 du contrat
Date de remise des offres	Le 24 décembre 2021
Critères d'attribution	- prix : 30 % - valeur technique : 70 %
Nombre d'offres reçues	1 pli

La commission des MAPA, désignée par délibération n° 2020-12 du 11 juillet 2020 s'est réunie le 6 janvier 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

Entreprise	Montant en € HT
Société SHEMA	79.875 €

Le Président :

- 1 - DECIDE** d'attribuer le marché à la société SHEMA dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- 2 - AUTORISE** la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

D492**CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA CROIX-ROUGE FRANCAISE AUX DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS****14.01.2022**

Flers Agglo organise un concert du groupe Danakil le 29 janvier 2022 au Forum de Flers.

Le Forum pourra accueillir plus de 1 100 personnes, en configuration « debout ».

Afin d'assurer la protection et la prévention de toutes les personnes présentes, une équipe de secouristes de la Croix-Rouge a été sollicitée et une convention fixant les modalités d'intervention a été rédigée conjointement.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	La Croix-Rouge Française
Prestation	Dispositifs prévisionnels de secours
Montant TTC	190 €
Date	29 janvier 2022
Conditions	Voir convention annexée

Le Président décide de :

- SIGNER** la convention de prestation annexée, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

La Fête du livre de Flers organisée tous les deux ans décline un programme d'animations et de rencontres pendant une quinzaine de jours autour du livre, mais aussi du cinéma et de la musique. De nombreux partenaires contribuent à la tenue de l'événement conçu comme l'aboutissement de deux années de Contrat Territoire Lecture et d'Orchestres à l'Ecole. La sélection des auteurs et intervenants vise l'éclectisme et l'accessibilité, mais aussi la qualité des contenus et des échanges avec le public.

Pendant cette quinzaine, les auteurs et illustrateurs invités vont à la rencontre de leurs lecteurs :

- des élèves de l'enseignement primaire et secondaire (cela représentait 75 classes en 2014, 90 classes en 2016 et 148 classes en 2018, soit environ 4 054 élèves sur la dernière édition),
- le grand public sur le Salon du livre qui clôture la manifestation durant tout un week-end au Forum.

La fréquentation globale de la Fête du livre augmente : 9 889 personnes en 2016 et 12 028 en 2018. L'édition 2020 a dû être annulée quelques jours avant le coup d'envoi de la manifestation en raison du premier confinement de la pandémie de Covid-19.

Le thème de la Fête du livre est différent à chaque édition

- 2010 : Ô Féminin
- 2012 : Passeurs de Temps
- 2014 : Métamorphoses
- 2016 : Petits bonheurs et grands plaisirs
- 2018 : Le voyage
- 2020 : Natures en folie

Pour l'édition 2018, l'extension territoriale de Flers Agglo à 42 communes et l'intégration de deux médiathèques intercommunales avaient conduit les services de Flers Agglo à proposer une extension de la Fête du livre afin de permettre aux élèves de participer à des rencontres d'auteurs et d'illustrateurs non seulement à la médiathèque de Flers, mais aussi à la médiathèque du Houlme à Briouze et à celle de La Grande Nouvelle à La Ferté-Macé. Le Salon du livre qui clôture la manifestation est resté implanté au Forum de Flers.

L'édition 2022 s'ouvrira encore davantage grâce à la coopération des médiathèques municipales d'Athis-Val-de Rouvre et Ségrie-Fontaine, Saint-Clair-de-Halouze et Bellou-en-Houlme.

Le plan de financement provisoire de l'édition 2022 prévoit une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne, mais aussi auprès la Région Normandie et de la DRAC.

Flers Agglo	76,19 %	48,000,00 €
DRAC Normandie	7,94 %	5.000,00 €
Conseil Départemental de l'Orne	7,94 %	5.000,00 €
Conseil Régional de Normandie	7,94 %	5.000,00 €
TOTAL	100,00 %	63.000,00 €

Le Président :

DECIDE de déposer auprès de la Région Normandie une demande de soutien au projet de Fête du livre 2022, à hauteur de 5.000 €.

La Fête du livre de Flers organisée tous les deux ans décline un programme d'animations et de rencontres pendant une quinzaine de jours autour du livre, mais aussi du cinéma et de la musique. De nombreux partenaires contribuent à la tenue de l'événement conçu comme l'aboutissement de deux années de Contrat Territoire Lecture et d'Orchestres à l'Ecole. La sélection des auteurs et intervenants vise l'éclectisme et l'accessibilité, mais aussi la qualité des contenus et des échanges avec le public.

Pendant cette quinzaine, les auteurs et illustrateurs invités vont à la rencontre de leurs lecteurs :

- des élèves de l'enseignement primaire et secondaire (cela représentait 75 classes en 2014, 90 classes en 2016 et 148 classes en 2018, soit environ 4 054 élèves sur la dernière édition),
- le grand public sur le Salon du livre qui clôture la manifestation durant tout un week-end au Forum.

La fréquentation globale de la Fête du livre augmente : 9 889 personnes en 2016 et 12 028 en 2018. L'édition 2020 a dû être annulée quelques jours avant le coup d'envoi de la manifestation en raison du premier confinement de la pandémie de Covid-19.

Le thème de la Fête du livre est différent à chaque édition

- 2010 : Ô Féminin
- 2012 : Passeurs de Temps
- 2014 : Métamorphoses
- 2016 : Petits bonheurs et grands plaisirs
- 2018 : Le voyage
- 2020 : Natures en folie

Pour l'édition 2018, l'extension territoriale de Flers Agglo à 42 communes et l'intégration de deux médiathèques intercommunales avaient conduit les services de Flers Agglo à proposer une extension de la Fête du livre afin de permettre aux élèves de participer à des rencontres d'auteurs et d'illustrateurs non seulement à la médiathèque de Flers, mais aussi à la médiathèque du Houlme à Briouze et à celle de La Grande Nouvelle à La Ferté-Macé. Le Salon du livre qui clôture la manifestation est resté implanté au Forum de Flers.

L'édition 2022 s'ouvrira encore davantage grâce à la coopération des médiathèques municipales d'Athis-Val-de Rouvre et Ségrie-Fontaine, Saint-Clair-de-Halouze et Bellou-en-Houlme.

Le bilan de l'édition 2018 et le programme prévisionnel de l'édition 2020 ont été transmis aux services de la DRAC Normandie en octobre 2019.

Le plan de financement provisoire de l'édition 2022 prévoit une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne, mais aussi auprès la Région Normandie et de la DRAC.

Flers Agglo	76,19 %	48,000,00 €
DRAC Normandie	7,94 %	5.000,00 €
Conseil Départemental de l'Orne	7,94 %	5.000,00 €
Conseil Régional de Normandie	7,94 %	5.000,00 €
TOTAL	100,00 %	63.000,00 €

Le Président :

DECIDE de déposer auprès de la DRAC Normandie une demande de soutien au projet de Fête du livre 2022, à hauteur de 5.000 €.

La Fête du livre de Flers organisée tous les deux ans décline un programme d'animations et de rencontres pendant une quinzaine de jours autour du livre, mais aussi du cinéma et de la musique. De nombreux partenaires contribuent à la tenue de l'événement conçu comme l'aboutissement de deux années de Contrat Territoire Lecture et d'Orchestres à l'Ecole. La sélection des auteurs et intervenants vise l'éclectisme et l'accessibilité, mais aussi la qualité des contenus et des échanges avec le public.

Pendant cette quinzaine, les auteurs et illustrateurs invités vont à la rencontre de leurs lecteurs :

- des élèves de l'enseignement primaire et secondaire (cela représentait 75 classes en 2014, 90 classes en 2016 et 148 classes en 2018, soit environ 4 054 élèves sur la dernière édition),
- le grand public sur le Salon du livre qui clôture la manifestation durant tout un week-end au Forum.

La fréquentation globale de la Fête du livre augmente : 9 889 personnes en 2016 et 12 028 en 2018. L'édition 2020 a dû être annulée quelques jours avant le coup d'envoi de la manifestation en raison du premier confinement de la pandémie de Covid-19.

Le thème de la Fête du livre est différent à chaque édition

- 2010 : Ô Féminin
- 2012 : Passeurs de Temps
- 2014 : Métamorphoses
- 2016 : Petits bonheurs et grands plaisirs
- 2018 : Le voyage
- 2020 : Natures en folie

Pour l'édition 2018, l'extension territoriale de Flers Agglo à 42 communes et l'intégration de deux médiathèques intercommunales avaient conduit les services de Flers Agglo à proposer une extension de la Fête du livre afin de permettre aux élèves de participer à des rencontres d'auteurs et d'illustrateurs non seulement à la médiathèque de Flers, mais aussi à la médiathèque du Houlme à Briouze et à celle de La Grande Nouvelle à La Ferté-Macé. Le Salon du livre qui clôture la manifestation est resté implanté au Forum de Flers.

L'édition 2022 s'ouvrira encore davantage grâce à la coopération des médiathèques municipales d'Athis-Val-de Rouvre et Ségrie-Fontaine, Saint-Clair-de-Halouze et Bellou-en-Houlme.

Le plan de financement provisoire de l'édition 2022 prévoit une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne, mais aussi auprès la Région Normandie et de la DRAC.

Flers Agglo	76,19 %	48.000,00 €
DRAC Normandie	7,94 %	5.000,00 €
Conseil Départemental de l'Orne	7,94 %	5.000,00 €
Conseil Régional de Normandie	7,94 %	5.000,00 €
TOTAL	100,00 %	63.000,00 €

Le Président :

DECIDE de déposer auprès du Département de l'Orne une demande de soutien au projet de Fête du livre 2022, à hauteur de 5.000 €.

D496	ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE CONCERT « VAGABONDE » SAMEDI 15 JANVIER 2022 - CONVENTION - 14.01.2022
-------------	--

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé un concert intitulé Vagabondes par l'association **K Not Tête** qui se déroulera suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association K Not Tête 4 Impasse Toussaint Louverture 61600 LA FERTE MACE Représentée par Daniel Butaeye
Prestation	Concert « Vagabondes » Tout public
Date	Samedi 15 janvier 2022 à partir de 15 h 00
COUT TOTAL TTC	200,00 €

Le Président

DECIDE de signer le contrat avec l'Association K Not Tête conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D497	CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O REFECTION PEINTURES EXTERIEURES DECLARATION PREALABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE - 14.01.2022
-------------	---

Suite à divers travaux d'entretiens au Centre Aquatique Capfl'O, Flers Agglo envisage la réfection partielle des peintures extérieures des façades, faisant suite aux reprises de maçonnerie.

Ces travaux sont engagés sur le budget 2021.

Ces travaux sont soumis à des déclarations auprès du service de l'urbanisme.

Le Président décide :

DE SIGNER ou son représentant, toute(s) pièce(s) nécessaire(s) à la mise en œuvre de cette décision.

D498	RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022 CONCERT DU GROUPE SOLAR PROJECT VENDREDI 29 JUILLET 2022 - CONTRAT - 14.01.2022
-------------	---

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des concerts en plein air et gratuits, tous les vendredis soir du 8 juillet au 19 août 2022, sur la place Saint-Germain de Flers.

Le vendredi 29 juillet, à 21 h 00, le groupe Afro-Disco Pop « Solar Project » se produira sur la scène des Rendez-vous de l'été avec son spectacle « Sucré », d'une durée d'1 h 15.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	FLOWER COAST c/o Pépinière de Mai, Place du 1er Mai, 63100 Clermont-Ferrand
Prestation	Concert de Solar Project
Montant TTC	1.899 €
Date	Le 29 juillet 2022 Place Saint-Germain de Flers
Conditions	Dîner du 29/07 et Hébergement du 29/07 au 30/07 pour 6 personnes à prendre en charge

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation annexé conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D499

**CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O
SOIN ET SUPPLEMENT BALNEO
REMBOURSEMENT**

-
14.01.2022

Suite au courrier de Madame Rault (ci-joint), de sa demande de remboursement d'un abonnement annuel acheté le 19 août 2021 et au regard des événements décrits et l'état de santé de Madame RAULT Odette ne lui permettant pas d'effectuer cette prestation, il convient de lui proposer un remboursement.

Pour honorer le remboursement de ce soin acheté d'un montant de 348 €, il faut effectuer un virement de la somme due à Madame Rault au prorata de sa consommation d'un mois sur l'année.

La somme totale du remboursement à effectuer par Flers Agglo s'élève à 319 €.

Le Président :

DECIDE d'accepter les conditions de remboursement conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D500

**PAT EMERGENCE VOLET A
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
AVENANT A LA CONVENTION INITIALE DU 14 OCTOBRE 2021**

-
21.01.2022

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation développe le PNA 3, le Programme National pour l'Alimentation, destiné à s'appliquer entre 2019 et 2023. Ce programme aborde pratiquement toutes les dimensions de l'alimentation, qu'il s'agisse de la santé, de la nutrition, de l'aide alimentaire, de l'éducation, du gaspillage, de l'ancrage territorial, de l'économie circulaire, de la protection de l'environnement et de la biodiversité ; il s'adresse à des publics cibles très divers (enfants, adultes, collectivités, professionnels de la chaîne alimentaire, associations, etc.).

Dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation, le Ministère propose aux collectivités compétentes différents soutiens techniques et financiers.

A ce titre, par décision en date du 12 avril 2021, le président a été autorisé à déposer une demande de subvention auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au titre du PNA, « émergence d'un PAT, volet A » qui a fait l'objet d'une convention signée le 14 octobre 2021.

Cependant, le décret 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux investissements de l'Etat prévoit que le cumul des avances et acomptes versés à un bénéficiaire ne peut dépasser 80 % de la subvention accordée. Or l'article 4 de ladite convention prévoyait un cumul de 90 %.

Il faut modifier l'article 4 de la convention initiale par avenant rédigé comme suit :

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Les conditions de paiement fixées à l'article 4 de la convention initiale ci-dessus référencée sont modifiées comme suit :

- **Le ou les acomptes n'excéderont pas au total 80 %** du montant prévisionnel de la subvention. Ils seront versés en fonction de l'avancement de l'opération, sur présentation des pièces justificatives prévues dans la convention initiale. **Le solde, d'au moins 20%**, sera versé en fin d'action, sur présentation des pièces justificatives prévues dans la convention initiale.

ARTICLE 2

Les autres articles de la convention initiale sont inchangés.

Le Président décide :

DE SIGNER l'avenant n° 1 précisant la modification de l'article 4 telle que présenté ci-dessus.

D501**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
ACCUEIL DE JEUNES / ANIMATION FAMILLE
SEJOUR VACANCES 2022****21.01.2022**

Dans le cadre de sa compétence accueil collectif de mineurs, Flers Agglo organise des séjours de vacances.

Un séjour est organisé durant les vacances d'été **du lundi 15 au samedi 20 août 2022** pour 12 jeunes âgés entre 14 et 17 ans et 2 animateurs dont un directeur. (Jeunes inscrits dans le cadre de l'accueil de Jeunes Flers Agglo)

Associer à ce groupe de 12 jeunes, un séjour famille en semi-autonomie viendra se greffer à celui-ci du mardi 16 au vendredi 19 août pour 10 familles (environ 30 personnes). L'accompagnement et la logistique de ce séjour seront assurés par les référentes familles en amont, pendant et après.

L'organisation de ce séjour nécessite d'avoir recours à une prestation d'hébergement et de Loisirs. Flers Agglo a décidé de confier ces prestations à l'association Pont d'Ouille Loisirs située 11 rue du stade René Vallée – 14690 Pont d'Ouille.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Pont d'Ouille Loisirs 11 rue du stade René Vallée 14690 Pont d'Ouille.
Prestation	Projet de Séjour Accueil de jeunes et Familles de 4 Nuits / 5 Jours Du Lundi 15 au Vendredi 19 Août 2022 (+ Nuit supplémentaire du Vendredi 19 au Samedi 20 Août 2022 Pour 12 ados et 2 encadrants) Parcours acrobatique en hauteur à la Roche d'Oëtre /séance kayak
Lieu	Gîte du Moulin Neuf – 14690 PONT D'OUILLY
Coût	Pour l'hébergement ET les activités de Loisirs : 1.968,80 € TTC pour la formule séjour – Accueil de jeunes et familles (au total 45 personnes maximum)
Date	du lundi 15 au samedi 20 août 2022
Conditions	Versement d'un acompte à la réservation (devis signé) de 30 % soit un acompte de 590,64€ Le solde d'un montant de 1.378,16 une fois le service fait et sur facturation

Le Président :

DECIDE d'accepter les conditions d'hébergement et de loisirs et de signer le devis n°DE00002690 avec l'Association Pont d'Ouille Loisirs, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D502

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
SERVICE ANIMATION JEUNESSE / VIE DES QUARTIERS
SEJOUR VACANCES D'ETE 2022**

-
21.01.2022

Dans le cadre de sa compétence accueil collectif de mineurs, Flers Agglo organise des séjours de vacances.

Un séjour est organisé durant les vacances d'été **du lundi 11 au lundi 18 juillet 2022** pour 15 jeunes âgés entre 15 et 17 ans maximum et 3 animateurs dont un directeur.

L'organisation de ce séjour nécessite d'avoir recours à une prestation d'hébergement en demi-pension. Flers Agglo a décidé de confier ces prestations à l'Auberge de Jeunesse 17 La Rochelle - Avenue des Minimes – BP 63045 - 17301 LA ROCHELLE.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Auberge de Jeunesse de La Rochelle 17 Avenue des Minimes 17031 LA ROCHELLE CEDEX
Prestation	Hébergement d'un groupe de 15 jeunes et 3 animateurs Formule Diner, nuit et petit déjeuner pour la semaine
Lieu	Avenue des Minimes – BP 63045 - 17301 LA ROCHELLE
Coût	Pour l'hébergement et la restauration : 4.695,48 € TTC pour 15 jeunes et 3 animateurs avec la possibilité de réajuster cette réservation selon l'effectif réel, 21 jours avant le départ.
Date	du lundi 11 juillet 18 h 00 au lundi 18 juillet avant 11 h 00 (libération des chambres) 2022
Conditions	- Versement d'un 1 ^{er} acompte de 1.400 € TTC au titre de réservation à la signature du contrat (avant le 20/01/2022) - Un deuxième acompte de 2.500 € TTC avant le 10 juin 2022, puis le solde de 795,48 € TTC à l'arrivée le 11 juillet (selon les effectifs réels)

Le Président :

DECIDE d'accepter les conditions d'hébergement et de signer le contrat avec Auberge de Jeunesse de La Rochelle 17, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D503

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
SERVICE VIE DES QUARTIERS
SORTIE A VOCATION SOCIALE**

-
21.01.2022

Dans le cadre du programme de ses maisons d'activités, la collective de Flers Agglo organise et propose pour les habitants du territoire des sorties à vocation sociale.

Dans sa mise en œuvre, les maisons d'activités St Michel et Emile Halbout organiseront le **samedi 5 mars 2022** une sortie au salon de l'agriculture en lieu et place du Parc des expositions de la porte de Versailles. Cette sortie est destinée aux habitants de Flers Agglo.

L'organisation de cette sortie nécessite l'achat de billets pour avoir accès au salon de l'agriculture, Flers Agglo a décidé de confier cette prestation à « Comexposium » - service groupe et CSE.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	COMEXPOSIUM 70 Avenue du Général de Gaulle 92058 Paris La Défense cedex
Prestation	Billetterie pour l'entrée au salon de l'agriculture Parc des expositions de la porte de Versailles
Coût	49 personnes à 13 € l'entrée pour une somme totale de 641 €
Date	Samedi 5 mars 2022
Conditions	Le bon de commande est à renvoyer signé avant le 8 février 2022 accompagné du règlement (mandat administratif)

Le Président

DECIDE d'accepter les conditions du bon de commande et de le signer, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D504

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
MIC MAC COMPAGNIE
DIMANCHE 31 JUILLET 2022 - CONTRAT**

-
21.01.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles en plein air et gratuits, tous les dimanches après-midi du 10 juillet au 21 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 31 juillet de 14 h 30 à 17 h 30, la Mic Mac Compagnie proposera son spectacle « La SMSM recrute » en continu.

"Forme courte, ludique et interactive, La SMSM recrute propose une aventure dans un espace spécifique. En l'espace de 15 minutes, les joueurs vont vivre une aventure en haute mer et participer au nouveau recrutement de la SMSM. Clin d'oeil évident à la SMSM dont l'objectif est le sauvetage humain et matériel en mer, la SMSM, plus récente et dans l'air du temps des économies, est l'association des Sauveteurs en Mer Sans Moyens. La SMSM recrute est un jeu interactif dans lequel les spectateurs deviennent le temps de leur mission, acteurs. Ils devront piloter un bateau en difficulté, tout en subissant les caprices des phénomènes météorologiques et marins... »

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	MIC MAC COMPAGNIE 5 Rue des remparts 44640 Saint Jean de Boiseau
Prestation	Spectacle en continu « La SMSM recrute »
Montant TTC	2 065 €
Date	Le 31 juillet 2022 Parc du Château de Flers
Conditions	Diner du 30/07 et Hébergement du 30/07 au 31/07 pour 3 personnes à prendre en charge

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation annexé conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D505

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
LA COMPAGNIE DES ZINGUES
DIMANCHE 21 AOUT 2022 - CONTRAT**

-
21.01.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles et des animations en plein air et gratuits, tous les dimanche après-midis du 8 juillet au 19 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 21 août, la Compagnie des Zingues proposera l'installation d'une exposition burlesque intitulée « Le Mystère du dessous du kilt ».

Par Saint Andrew ! Et si on s'amusait un peu. . . en se cultivant ?

On vous rassure, dessous rien de vulgaire sous le célèbre tissu écossais mais des visuels pour tenter de répondre avec humour à cette épineuse question qui taraude l'humanité depuis la nuit des temps !

On retrouvera sous le kilt manœuvré par le public, les symboles propres à l'Ecosse et aux pays celtiques, complétés par des explications culturelles au dos de chaque panneau.

Alors, n'hésitez pas à vous filmer et à partager ces instants où la bonne humeur percute l'histoire de plein fouet !

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	LA COMPAGNIE DES ZINGUES 8 Chemin de Marie-Anne 56610 ARRADON
Prestation	Exposition « Le Mystère du dessous du kilt »
Montant net	963,00 €
Date	Le dimanche 21 août 2022
Conditions	Repas pour 2 personnes Hébergement du 21 au 22/08 pour 2 personnes (chambre double)

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation annexé conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D506

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
ROCK WITH YOU
VENDREDI 22 JUILLET 2022 - CONTRAT**

-
21.01.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des concerts en plein air et gratuits, tous les vendredis soir du 8 juillet au 19 août 2022, sur la place Saint-Germain de Flers.

Le vendredi 22 juillet, à 21 h 00, Rock With You proposera le concert de Mariluce.

Mariluce naît de la fusion de deux artistes, Marie et Lucie, dont la complicité est telle qu'elles finissent par ne faire qu'une. Un prénom pour deux femmes, deux voix pour un message.

C'est bien là leur force : deux voix complémentaires et deux personnalités fortes, au service d'un univers alternant extravagance et douceur, humour et poésie, réalité et idéaux...

Méfiez-vous, cette harmonie est contagieuse. Elle émane de leur bonne humeur, de leur dynamisme scénique, et vous transporte avec agilité d'une émotion à l'autre. Mariluce sait y faire pour embarquer son public.

Dans un style chanson française pop folk, Mariluce chante des histoires de vies ordinaires, et célèbre la liberté sous toutes ses coutures. Un véritable tourbillon d'énergie. Bref, Mariluce, c'est la simplicité, et une douce audace qui vient, sans se prendre au sérieux, mettre les pieds dans le plat et réchauffer les cœurs.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	ROCK WITH YOU 9 Avenue Jean Joxé 49100 Angers
Prestation	Concert de MARILUCE
Montant HT	1.855,00 €
TVA 5,5%	102,03 €
Montant TTC	1.957,03 €
Date	Le vendredi 22 juillet 2022
Conditions	Dîner du 22/07 pour 4 personnes

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation annexé conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D507

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
ARSENAL PRODUCTIONS
VENDREDI 12 AOUT 2022 - CONTRAT**

-
21.01.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des concerts en plein air et gratuits, tous les vendredis soir du 8 juillet au 19 août 2022, sur la place Saint-Germain de Flers.

Le vendredi 12 août, à 21 h 00, Arsenal Productions proposera le concert de Epsilon.

En 2020 et 2021, malgré une période sans précédent, le groupe s'est remis au travail avec de nouveaux titres et se prépare, toujours plus haut, plus exigeant et plus ambitieux pour de nouvelles aventures musicales. Les musiciens peaufinent leur nouvel et 6^{ème} album qui verra le jour en 2022. Fidèle à leur identité rock et celtique, le groupe s'est laissé tenter par une touche plus contemporaine avec une place plus importante pour le clavier et les sons électroniques. C'est donc un « EPSYLON » plus pop mais toujours fidèle à son image qui vous attend.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	ARSENAL PRODUCTIONS 15 Rue Amiral Nielly 29200 Brest
Prestation	Concert EPSYLON
Montant HT	3.838,86 €
TVA 5,5%	211,14 €
Montant TTC	4.050,00 €
ACOMPTE 40%	1.620,00 € (à la signature du contrat)
Date	Le vendredi 12 août 2022
Conditions	Dîner du 12/08 pour 8 personnes Hébergement du 12 au 13/08 pour 8 personnes

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation annexé conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D508**MEDIATHEQUES DE FLERS AGGLO
CONCERTS DE LA COMPAGNIE BLEU DE LUNE - CONTRAT**-
21.01.2022

Dans le cadre des activités culturelles au sein du réseau des médiathèques de Flers Agglo, il est programmé 3 concerts de la compagnie Bleu de Lune sous couvert de l' A.P.P.A.S. association pour la promotion de la pratique des arts du spectacle qui se dérouleront suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association pour la promotion de la pratique des arts du spectacle A.P.P.A.S. Le 1901/ 8 rue Germaine Tillion 14000 Caen Représentée par Marie LACOSTE
Prestation	Concerts compagnie Bleu de lune
Dates	Vendredi 18/02/22 à Briouze : 18 h 30 Samedi 19/02/2022 à La Ferté-Macé : 11 h 00 Samedi 19/02/2022 à Flers : 16 h 00
COUT TOTAL TTC	2.003 euros + 3 repas le 19/02/22 à la charge de Flers Agglo

Le Président

DECIDE de signer le contrat de cession avec l'association APPAS (Association pour la promotion de la pratique des arts du spectacle) conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D509**ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE
CONFERENCE RENCONTRE & DECOUVERTES - CONTRAT**-
21.01.2022

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une conférence sur Nicolas Jacques CONTE qui se déroulera suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association La Fabrique de mémoire représentée par Anne-sophie Boisgallais 17 Rue Conté 61500 SEES
Prestation	Rencontres & découvertes conférence
Date	Samedi 5 février 2022 à partir de 15 h 00
COUT TOTAL TTC	200,00 €

Ces dépenses sont inscrites aux demandes budgétaires pour l'année 2022.

Le Président

DECIDE de signer un contrat avec l'association La Fabrique de mémoire, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D510**ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE
VISITE COMMENTEE DE 2 ANCIENS SITES
INDUSTRIELS DE LA FERTE MACE - CONTRAT**-
21.01.2022

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une visite commentée de 2 anciens sites industriels de La Ferté-Macé avec Michel Louvel qui se déroulera suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE LA FERTE-MACE Mairie - Place de La République 61600 La Ferté-Macé représentée par Monsieur Jacquelot
Prestation	Visite commentée
Date	Samedi 29 janvier 2022 à partir de 15 h 00
COUT TOTAL TTC	200,00 €

Ces dépenses sont inscrites aux demandes budgétaires pour l'année 2022.

Le Président :

DECIDE de signer le contrat avec Monsieur Jacquelot, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D511	ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE EXPOSITION « JARDIN AU NATUREL » CONTRAT - 21.01.2022
-------------	---

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une exposition du CPIE Vallée de l'Orne « Jardin au naturel », qui se déroulera suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	CPIE Vallée de l'Orne Centre de ressources en environnement 21 Rue du Moulin au Roy 14000 CAEN
Prestation	Prêt de l'exposition « Jardin au naturel »
Date	du vendredi 8 avril au mardi 3 mai 2022
COUT TOTAL TTC	200 €

Le Président

DECIDE de signer la convention avec CPIE Vallée de l'Orne, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D512	MEDIATHEQUE DE BRIOUZE ATELIER CREATIF CONTRAT - 21.01.2022
-------------	---

Dans le cadre de ses animations pendant la Nuit de la lecture, la Médiathèque de Briouze a fait appel à Mélanie Dornier pour un atelier créatif « fabrication de cartes postales procédé cyanotype », le samedi 22 janvier 2022 de 20 h 00 à 22 h 00.

Il convient de rémunérer Mélanie Dornier aux conditions suivantes :

Prestataire	Mélanie Dornier 34 Rue Abbé Lecornu 61100 FLERS
Prestation	Atelier créatif « fabrication de cartes postales procédé cyanotype »
Date	Samedi 22 janvier 2022 de 20 h 00 à 22 h 00
TOTAL INTERVENTION	180 € net

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Mélanie Dornier, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D513	ARCHIVES DE FLERS AGGLO DON MANUEL - 31.01.2022
-------------	---

Monsieur Marc-Henri BARRABÉ possède des photographies sous-forme de plaque de verre concernant la Reconstruction flérienne, prises par un acteur de 1^{er} plan, l'architecte Pierre BOULANGER.

Aussi, conscient de l'intérêt local et historique de ces documents, Monsieur BARRABÉ a souhaité en faire le don manuel au profit de Flers Agglo afin qu'ils soient conservés, traités et valorisés par le service des Archives de Flers Agglo.

Le don comprend aussi quelques brochures concernant les colonies ayant eu lieu à Saint-Paul et les pièces de théâtre amateur jouées à la Planchette à Flers, après-guerre.

Ce don n'est assorti d'aucune condition.

Le Président :

DECIDE d'accepter ce don.

D514	FORUM DE FLERS AGGLO CONCERT DE MUSIQUES ACTUELLES « DANAKIL » AVENANT AU CONTRAT - 31.01.2022
-------------	--

Par décision n° D456 du 22 novembre 2021 a été signé le contrat nécessaire à l'accueil du concert « Danakil, Les 20 ans » le 29 janvier 2022.

En raison des restrictions d'organisation imposées par le gouvernement en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, Flers Agglo et le producteur du spectacle ont décidé d'un report de date, les concerts étant interdits à partir du 3 janvier 2022 en configuration « debout ».

Le contrat reste inchangé (horaires, lieu, obligations des parties...), seule la date est reportée au 15 octobre 2022.

Le Président :

DECIDE de signer l'avenant au contrat de prestation annexé, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D515	RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022 ASSOCIATION O CAPTAIN MON CAPITAINE DIMANCHE 17 JUILLET 2022 CONTRAT - 31.01.2022
-------------	---

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles et des animations en plein air et gratuits, tous les dimanche après-midis du 8 juillet au 19 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 17 juillet, l'association O Captain mon Capitaine proposera le spectacle intitulé « Queen a Man ».

Trente ans après la mort prématurée de **Freddie Mercury**, alias **Farrokh Bulsara**, le 24 nombre 1991, l'équipe masculine de **majorettes Queen-A-Man** rend un bel hommage au chanteur et leader charismatique du **groupe de rock** mythique Queen.

En jean's, marcel blanc et capette, avec des lunettes aviateurs visées sur le nez, les artistes galvanisent les spectateurs au rythme de **lancés de bâton**, de chorégraphies synchronisées, de déhanchés ... et de larges sourires moustachus.

Assistez en famille au spectacle de Queen-A-Man, un **hommage à Queen** chargé en émotions et qui donne la pêche en alliant avec justesse **twirling, burlesque & danse**.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	O Captain mon Capitaine 1 La Boutardière 44170 ABBARETZ
Prestation	Spectacle « Queen a Man »
Montant TTC	3.000,00 €
Frais de transport	430,00 €
TOTAL TTC	3.430,00 €
Date	Le dimanche 17 juillet 2022
Conditions	Repas pour 9 personnes le 17/07 (midi & soir) Hébergement du 17 au 18/07 pour 9 personnes (1 chambre double + 2 twin + 3 single)

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation annexé conformément aux conditions exposées ci-dessus.